

AMO Système Informations générales

Webinaire

17 mars 2026

Les interlocuteurs Andra

➡ Le pilotage contractuel est assuré par :

- Acheteur : **Philippe Gauthier**
- Contract manager : **Françoise Mossion**

➡ Le pilotage technique est assuré par :

- Pilote de l'accord-cadre : **Daniel Marx**. Il coordonne les activités d'une manière globale, et contrôle en particulier l'adéquation des moyens et activités du Titulaire avec les besoins de l'Andra

Les principes de l'AMO Système

Assistance à l'Andra dans son rôle de maître d'ouvrage du projet Cigéo avec des objectifs :

- Organisationnels : une équipe stable (durée longue) et des appels de charge en fonction des besoins
- En lien avec le calendrier du projet Cigéo, permettant une souplesse calendaire
- Techniques : des profils techniques multiples

Le périmètre technique d'intervention est l'ensemble de la tranche 1 dans une temporalité 2027 / ~ 2038 , couplé à une vision long terme pour prendre en compte les mesures conservatoires.

- ➡ l'AMO Système est une « extension » des équipes Andra pour assurer ses missions
- ➡ l'AMO Système ne se substitue pas aux MOE

AMO Système – Missions principales

Mission 1 : intégration et coordination technique

Appui au pilotage des processus IS

- Gestion de configuration (dossiers de spécification, de données d'entrée, de définition, y compris rédaction de documents- synthèses et bilans)
- Maîtrise des interfaces, des évolutions, des exigences, des plans de qualification
- Préparation des revues de maturité système et sous-systèmes

Appui à la sûreté / surveillance environnement

- Prescription transverses sûreté / AIP(i)
- Coordination et intégration (dont « interfaces sûreté »)

Appui à la coordination technique

- Prescriptions techniques transverses (CFI/CC en particulier)
- Référentiels techniques (expertise et production)
- Synthèse 2D/3D, plans guides, schémas fluides/élec.
- Documents de synthèse techniques de justification de la définition
- Instruction technique interfaces – évolutions – non-conformités

Mission 2 : études techniques spécifiques

- Études spécifiques liées aux thématiques d'intérêt (points ouverts, architecture fond, etc.)
- Études complémentaires (optimisations, instruction de demandes d'évolutions, quantification de mesures conservatoires, etc.) préalables à la contractualisation avec les MOE-R

Mission 3 : Appui au pilotage projet (opérationnel)

- Appui au remontage du planning T1
- Appui à la gestion des données techniques et du planning technique "chemin de fer"
- Analyse des impacts planning des demandes d'évolution

Mission 4 : Appui à la surveillance des MOE

- Assistance à la surveillance des AIP (activités importantes pour la protection)
- Assistance à la surveillance documentaire (acceptation des productions techniques (dossiers) des MOE)
- Assistance à la préparation et à la mise en œuvre des plans de surveillance

L'AMO Système ne comprend pas les missions :

- En lien avec le pilotage des activités des chantiers (OPC MOA, surveillance (environnement / sûreté), sécurité, direction exécution des travaux, logistique – gestion moyens communs, PPH)
- D'AMO réglementaires (CSPS, Contrôles techniques, CSSI)
- Concernant un certain nombre d'expertises (doctrines sûreté, études de flux, outillages numériques)

Les MOE principales dans la temporalité de l'AMO Système



MOE Terrassement-VRD

Préparation des sites : création des plateformes ouvrages et travaux - premières viabilisations

MOE Aménagement-Infrastructure

Aménagement du site et maîtrise des infrastructures et ouvrages « première phase »

MOE INS

Bâtiment EP1 et terminal ferroviaire nucléaire

MOE Infra. du souterrain

Creusement et construction des infrastructures du souterrain (génie-civil primaire)

MOE DFS

Déploiement des fonctions du souterrain

Estimations des répartitions des missions

<i>Famille métier</i>	<i>Global</i>
Management de projet	5 %
Ingénierie	65 %
Outils numériques	10 %
Sécurité – santé	5 %
Sûreté nucléaire – environnement	15 %

<i>Id mission</i>	<i>Nature</i>	<i>Ratio</i>
Mission 1 : intégration et coordination technique	Capacitaire (<i>majoritairement</i>)	50 %
Mission 2 : études et expertises techniques spécifiques	Forfait (<i>majoritairement</i>)	25 %
Mission 3 : appui au pilotage du projet Cigéo	Capacitaire (<i>majoritairement</i>)	5 %
Mission 4 : surveillance des MOE	Capacitaire & Forfait	20 %

WEBINAIRE AMO Système

Le marché La procédure d'appel d'offres



Le marché

Nature du marché : accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire

- Objectif de couvrir les besoins de la MOA Cigéo sur la durée de l'accord-cadre
 - ➡ À chaque nouveau besoin faisant l'objet d'un marché subséquent, le Titulaire devra remettre une offre technique et financière sur la base d'un CCTP spécifique transmis par l'Andra et du Bordereau des prix de l'accord-cadre (Taux Journaliers)
- L'accord-cadre est non exclusif

Durée du marché : 11 ans

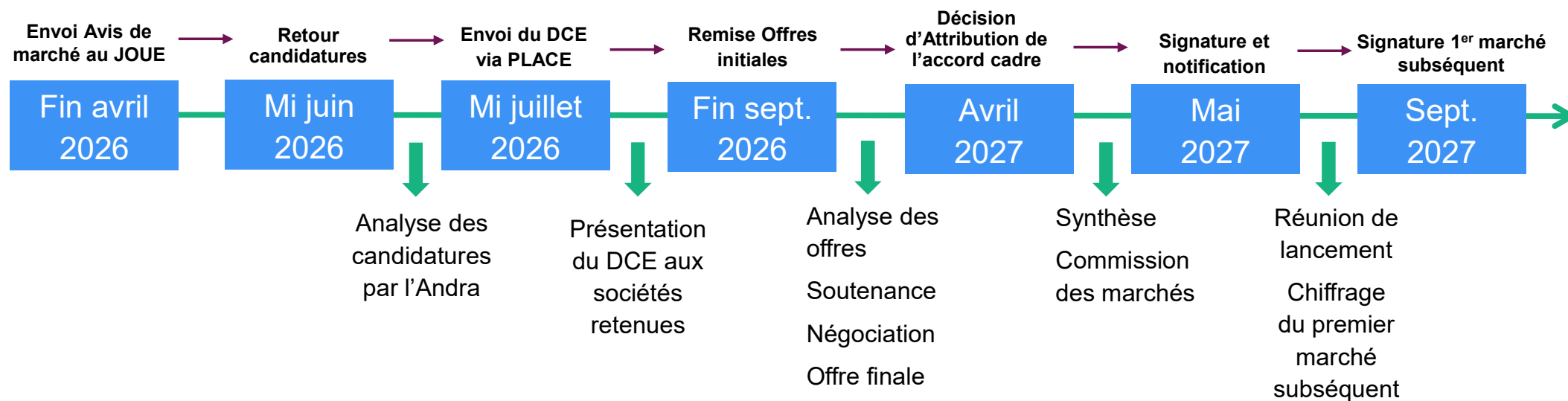
- Pour couvrir les besoins de la MOA jusqu'à un des jalons de tranche 1 Cigéo : phase de mise à jour des études APD/PRO des marchés INS et DFS, fin 2038 (phase importante d'intégration technique pour les marchés de réalisation)

Montant maximum du marché : environ 40 M€ HT (hors révision de prix)

- Sans engagement sur un montant minimum et sur l'atteinte du montant maximum
 - ➡ Engagement d'une dépense à chaque notification d'un marché subséquent
- Les taux journaliers de l'accord-cadre sont révisables annuellement

Processus de l'appel d'offres en procédure négociée

Planning prévisionnel des différentes étapes



Processus de l'appel d'offres en procédure négociée

- **Critères de sélection envisagés en phase candidatures :**
 - Références ciblées sur les d'activités d'AMO Système
 - Détail des références ciblées (Montant, niveau de responsabilité, organisation, livrables produits, la volumétrie de travail, les méthodologies et outils employés etc..)
 - Capacité en matière d'effectifs pour répondre aux activités et métiers évoqués
- **Sélection envisagée de 3 à 5 candidats pour la phase offres**
- **Critères d'attribution envisagés en phase offres :**
 - **Technique** : 70 % de la note finale – Critères d'évaluation: moyens humains/Organisation/capacité à mobiliser les compétences demandées/ mémoire de compréhension des enjeux et des attentes du marché/ évaluation technique d'un scénario de marché (cas pratique) représentatif d'un marché subséquent
 - **Prix** : 30 % de la note finale – Note combinant la note financière du scénario de marché (cas pratique) résultante de son prix forfaitaire et la note financière de l'accord cadre résultante de la moyenne des taux pondérés du BPU

Thématiques diverses

Conflit d'intérêt

L'Andra veillera particulièrement au respect du **principe d'impartialité** au cours de la procédure d'attribution des marchés. L'Andra est également soucieuse de l'exercice en toute indépendance des missions confiées à ses titulaires et de l'intégrité de ses décisions.

➡ **Des incompatibilités de fait pourront subvenir lorsqu'un opérateur économique (titulaire / co-traitant / sous-traitant) est, directement ou indirectement, à la fois contrôleur et contrôlé sur deux marchés distincts.**

Afin d'y remédier, **l'Andra mettra en œuvre diverses mesures préventives et notamment l'Andra pourrait prévoir dans les règlements de consultation des marchés concernés des incompatibilités entre une ou plusieurs missions.**

Compte tenu de l'envergure du projet et de sa temporalité, il est délicat à date d'avoir une vision fine de la définition du besoin des marchés susceptibles d'être dans cette situation de conflit d'intérêts. Néanmoins, **l'Andra a identifié de potentielles situations de conflits d'intérêts entre les opérateurs économiques de ce marché et les missions confiées dans les futurs marchés de Moe de réalisation : AMIN, IDS, DFS, INS.**

➡ **Il appartiendra à chaque acteur d'être vigilant sur cet aspect et de prendre ses responsabilités de positionnement.**

Thématiques diverses

- Réponse possible en **groupement solidaire** ou **groupement conjoint avec solidarité du mandataire**, afin de couvrir les attentes et enjeux des missions et de répondre à la diversité de compétences attendues dans l'accord cadre.
- Il est expressément rappelé que le titulaire de l'accord-cadre sera tenu de répondre à **chaque expression de besoin relative à la passation d'un marché subséquent** et, à ce titre, de remettre une **offre conforme au BPU**, sans possibilité de s'y soustraire.
- Le recours à la sous-traitance pourra être limité au regard des dispositions légales et des missions confiées dans chaque marché subséquent

➡ Ce webinaire est le dernier rendez-vous d'information avant l'envoi de l'avis de marché

Questions

Merci pour votre attention

AMO Système Informations générales

Webinaire

17 mars 2026

Pour nous contacter : une seule adresse

contact.achats@andra.fr